

=====

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

IS del.

Le préfet de la région Aquitaine,  
Préfet du département de la Gironde,  
Commandeur de la Légion d'Honneur

A R R E T E

portant inscription du château de Sales à LIBOURNE et à LALANDE DE POMEROL (Gironde) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la république de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret N° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la république de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

LA Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Aquitaine entendue en sa séance du 18 avril 1996 et 18 juin 1996 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château de Sales, en raison de la qualité de son architecture, de son décor intérieur et de ses aménagements paysagers, présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

## ARRETE

Article 1 : Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les parties suivantes du château de Sales à LIBOURNE (Gironde) et à LALANDE DE POMEROL (Gironde) :

- le château en totalité, à savoir les bâtiments entourant la cour carrée,
- les façades et les toitures des communs de l'avant-cour,
- l'allée d'accès,
- les pièces d'eau et une partie des jardins situés sur la parcelle N° 49 d'une contenance de 21 ha, 79 a, 40 ca et figurant au cadastre de LIBOURNE (Gironde) sur la section AD,
- et l'autre partie des jardins située sur la parcelle N° 11 d'une contenance de 2 ha 92 a 90 ca et figurant au cadastre de LALANDE POMEROL (Gironde) section C.

L'ensemble appartient au GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CHATEAU DE SALES, Groupement Foncier Agricole, constitué le 17 avril 1979 ayant son siège social au château et pour représentant responsable Monsieur Henri de LAMBERT, gérant, demeurant au château.

Le groupement foncier agricole en est propriétaire par acte passé le 17 avril 1979 devant maître COUREAU, notaire à LIBOURNE (Gironde) et publié au bureau des hypothèques de LIBOURNE (Gironde) le 25 juillet 1979, volume 7291, n° 16.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

**19 DEC. 1996**

Le Préfet de Région,

**Bernard LANDOUZY**

**Pour ampliation**

*Le Chef de Bureau délégué,*



*Martine BESSELLERE-LAMOTHE*